

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées



SOMMAIRE

p. 1	Édito du Maire	p. 4-5	Du côté des finances
p. 2-3	Côté cour, côté jardin	p. 6-8	Du côté des enfants / des habitants

Édito du Maire

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Après une année 2020 et un premier trimestre 2021 marqués par de nécessaires et constantes adaptations, l'horizon semble se dégager malgré la présence de certains variants toujours actifs sur le territoire national. La vigilance est toujours de mise: ne baissons pas la garde.

Comme chaque année, au mois d'avril, le budget a été débattu et voté par le conseil municipal.

J'ai le plaisir de vous informer que, malgré la réforme de la taxe d'habitation qui va provoquer une lecture différente de votre avis d'imposition, les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti ne vont pas augmenter en 2021. Pour rappel, nous avons baissé la taxe sur le foncier bâti de 90 % en 2018.

Malgré les contraintes, le programme d'investissement s'est poursuivi. L'enfouissement des réseaux à la rue des Pyrénées (côté sud) est maintenant achevé. Nous avons sollicité le SDE pour réaliser la même opération côté nord. Les études devraient être engagées avant la fin de l'année.

Les travaux de voirie et de rénovation des trottoirs à la rue des Pyrénées (côté sud), au lotissement du Pic du Midi, au chemin de la Gespe, au chemin du bois, au chemin de Beyrède et au cimetière sont programmés pour la fin de l'été.

Un chantier d'amélioration de la signalisation de sécurité routière verticale et horizontale est en cours.

Dans la perspective de la translation de l'ancien cimetière, un ossuaire sera construit prochainement dans le cimetière communal.

À la demande des enfants du village, dont je salue la démarche collective, nous avons mis à l'étude l'aménagement d'un *city stade* sur l'espace public de la salle des fêtes. Nous allons tout mettre en œuvre pour que ce projet puisse aboutir en 2022.

Nous réfléchissons aussi à la réfection du plafond, du chauffage et de l'éclairage de la salle des fêtes dans le cadre d'une opération de rénovation énergétique.

L'activité associative, hormis la gymnastique et la danse, a été stoppée en raison du contexte sanitaire. Si l'amélioration se poursuit, nous espérons que tout puisse repartir normalement.

Enfin, pour être plus proches de vous, vous transmettre les informations municipales et vous alerter en cas de besoin sur votre téléphone, nous vous proposons de télécharger gratuitement l'appli MyCityPocket.

Je vous souhaite d'excellentes vacances au soleil et en bonne santé.

Prenez bien soin de vous.

Jean-Claude Lassarrette

Côté cour, côté jardin

Espèces nuisibles et parasites



Surveillez vos propriétés : des plants d'ambroisie ont été trouvés sur la commune

Reconnaitre L'AMBROISIE

Une plante **DANGEREUSE** pour la santé



Fleurs mâles
sur de longs épis



Tige
velue et rougeâtre



Feuille
profondement
découpée



de 15 cm à 1 m de hauteur

elle s'étale
en forme
de buisson

L'AMBROISIE

Signes particuliers



- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains



Une plante
DANGEREUSE
pour la santé

Son aspect aux différents stades



Plantule



Stade végétatif



En fleur

Risques de confusion

Armoise commune

- face inférieure de la feuille, couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse



Armoise annuelle

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse



©Fried - ANSES

**Vous l'avez
reconnue :
détruyez-la !**

plus d'infos sur
www.ambrosie.info

- Pour plus d'infos : www.ambrosie.info ou <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambrosie-info/>
- Le relais départemental du CPIE Bigorre-Pyrénées qui peut vous conseiller : Jérôme LOIRET j.loiret@cpie65.fr
- Procédures de signalement pour l'ambroisie : <https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/>

Côté cour, côté jardin

Espèces nuisibles et parasites



3



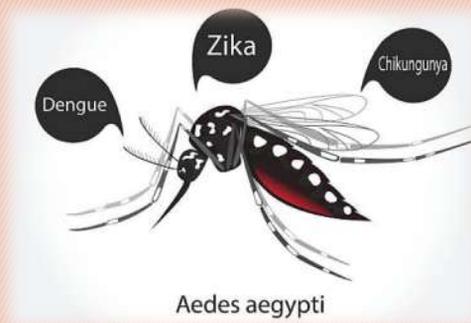
« La lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de ces maladies et leurs larves constitue l'un des principaux moyens d'éviter la transmission des virus.

L'Agence Régionale de Santé en lien avec le préfet et les collectivités locales définit le programme de surveillance des moustiques vecteurs de maladies humaines et les actions à mener. En dehors des opérations de démoustication réalisées autour des habitations des malades et autour des établissements de santé, il n'y a pas d'action systématique de désinsectisation hors contexte épidémique.

En matière de prévention collective, la mobilisation sociale des citoyens vise à supprimer les gîtes larvaires à l'intérieur et autour des habitats (les zones d'eau stagnante comme les dessous de pots, les déchets, les gouttières, etc.) C'est le moyen le plus efficace pour diminuer la densité de moustiques. Ces actions sont également à mener au sein des entreprises et des collectivités et sur la voie publique.

Afin d'éviter les piqûres, il existe également des moyens de protection individuels, comme porter des vêtements longs et amples, utiliser des répulsifs, installer des moustiquaires de berceau... Aucune mesure n'est efficace à 100% ; c'est la somme de mesures individuelles et collectives qui permet diminuer la transmission. » (Source légèrement modifiée:

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques#Des-moyens-de-prevention-collectifs-et-individuels>)



- Pour plus d'infos :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>

- Procédures de signalement pour le moustique tigre :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Du côté des finances...

4

Compte administratif 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	29 288,45 €	Remboursement rémunération CUI	4 767,79 €
Charges de personnel	38 408,20 €	Produits de services	1 030,82 €
Charges de gestion courante	65 448,07 €	Dotations et participation (Etat)	53 346,91 €
Charges financières	0,00 €	Impôts locaux	79 889,00 €
Charge exceptionnelle	0,00 €	Attribution compensation	47 235,68 €
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Déchets (Décharge Bécut)	48 679,01 €
Amortissement des investissements	5 873,00 €	FNGIR	12 440,00 €
TOTAL	178 664,72 €	Séjour	240,00 €
		Additionnelle aux droits	11 031,90 €
		Loyers Logements, terrains, salle des fêtes...	82 209,07 €
		Résultat n-1 reporté	1 013 963,44 €
		Produit exceptionnel	984,66 €
		Opération d'ordres	2,00 €
		TOTAL	1 355 820,28 €

N.B. : Le compte administratif enregistre les dépenses et les recettes réellement effectuées durant l'année précédente.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisation, achat de matériel	679,02 €	Subventions d'investissement	26 298,00 €
Opérations d'équipements (Équipement COVID, enfouissement des réseaux)	24 264,99 €	Dotation, fonds divers	0,00 €
Résultat n-1 reporté	0,00 €	Caution reçue	670,00 €
Remboursement caution	660,00 €	Excédent n-1	256 373,41 €
TOTAL	25 604,01 €	Récupération TVA	18 564,20 €
		Taxe aménagement	8 558,63 €
		Amortissement des investissements	5 873,00 €
		TOTAL	316 337,24 €

Évolution des taxes ménages communales en 2021

	2020	2021
Taxe d'habitation	... %	... %
Taxe foncière (bâti)	1,00 %	25,69 % *
Taxe foncière (non bâti)	57,74 %	57,74 %

Réforme de la TH : plus de vote du taux depuis 2020

Pas d'augmentation depuis 13 ans

* La taxe foncière sur le bâti a été abaissée de 90 % en 2018 et n'augmentera pas en 2021.

Elle va pourtant passer de 1 % en 2020 à 25,69 % en 2021, ce qui mérite une explication. En effet, du fait de la réforme de la loi de finances 2021 et de la suppression de la taxe d'habitation, le gouvernement a introduit pour les communes un système de compensation. Elles vont désormais percevoir la part de taxe foncière que percevait le département, afin de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation. Le montant est corrigé afin que la commune perçoive uniquement le montant correspondant à la perte de la taxe d'habitation. L'État encaisse la différence qui sert à compenser les communes qui seraient perdantes dans ce nouveau calcul.

suite →

Du côté des finances...

5

Budget 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	159 600,00 €	Remboursement CUI	0,00 €
Charge de personnel	93 300,00 €	Produits de services	300,00 €
Charges de gestion courante	109 500,00 €	Dotations et participation (État)	49 114,00 €
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Impôts et taxes	183 628,00 €
Excédent	475 785,00 €	Autres produits de gestion courante (Loyers...)	60 000,00 €
Amortissement des investissements	5 873,00 €	Résultat reporté des années précédentes	1 013 963,00 €
Virement à l'investissement	423 300,00 €		
TOTAL	1 307 005,00 €	TOTAL	1 307 005,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisation, achat de matériel	50 000,00 €	Subventions	45 000,00 €
Mairie	35 000,00 €	Remboursement TVA+TA Excédent fonctionnement	1 453,00 €
Réseaux divers (ErDF, FT, EP...)	250 000,00 €	Virement du budget fonctionnement	423 300,00 €
Terrains	50 000,00 €	Amortissement des investissements	5 873,00 €
Salle communale	5 000,00 €	Solde année précédente reporté	256 374,00 €
Salle des fêtes	50 000,00 €	Reste à réaliser	0,00 €
Accessibilité voirie (PAVE) rues Montaigu et Agriculture.	100 000,00 €	TOTAL	732 000,00 €
Voie	100 000,00 €		
Eglise	10 000,00 €		
Cimetière	50 000,00 €		
École	10 000,00 €		
Logements ancienne école	10 000,00 €		
Logements mairie	10 000,00 €		
Cautions logements	2 000,00 €		
Reste à réaliser	0,00 €		
Solde d'exécution reporté	0,00 €		
Remboursement des emprunts	0,00 €		
TOTAL	732 000,00 €		

N.B. : Le budget enregistre les prévisions de dépenses et de recettes de l'année en cours.

Le conseil municipal a voté le taux de la taxe foncière bâti sans augmentation. Il était de 1 % en 2020 et pourtant il devient 25,69 % (dont 1 % part communale + 24,69 % part départementale). Cela ne change rien pour les contribuables. Auparavant, ce qui était à payer figurait sur deux colonnes, commune et département. À partir de cette année, les deux montants sont rassemblés sur une seule colonne « part communale ». Le département verra sa perte de taxe foncière compensée par le versement par l'État d'une partie de la TVA.

En conclusion, le taux du foncier bâti, qui passe de 1 % à 25,69 % sur la feuille d'impôts 2021 n'aura pas d'incidence financière pour le contribuable.

Du côté des enfants



6



Du côté de l'école

NOUVELLE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE SUR LE RPI MOMÈRES / SAINT-MARTIN

À compter de la prochaine rentrée de septembre 2021

MOMÈRES :

TPS/PS/MS : Claire ARMENGAUD (directrice)

GS/CP : Adeline BRAS

SAINT-MARTIN :

CE1/CE2 : Priscille FREMEZ

CM1/CM2 : Anna HUNAUT (directrice)

Catherine PÉRISSÈRE-NORT, présente à l'école de Momères depuis 18 ans, quitte le RPI.

Claire ARMENGAUD la remplacera.

Merci à toute l'équipe enseignante, nous leurs souhaitons de bonnes vacances !

Du côté des loisirs

ACTION ENFANCE / ACTION JEUNESSE 2021 avec la MJC d'Odos comme partenaire

La Maison des Jeunes et de la Culture d'Odos (située 3 rue de la Bigorre) accueille les enfants, y compris ceux de Saint-Martin désormais, **de 3 ans à 17 ans.**

• **de 3 ans à 11 ans :**

Accueil les mercredis hors vacances scolaires + du lundi au vendredi durant les vacances scolaires (7h30-18h30). Activités riches et variées visant à développer chez l'enfant la curiosité, le plaisir et la confiance en soi, le vivre ensemble, l'autonomie.

• **pour les plus de 11 ans,** 4 grands axes sont proposés :

- ACCUEIL LIBRE : mercredi après-midi + un samedi par mois toute l'année.
- ACCOMPAGNEMENT DE PROJET : toute l'année, aides des animateurs pour la construction et la réalisation de divers projets (créer un journal, organiser un spectacle, un tournoi...).
- ACTIVITÉS ET SÉJOURS durant les vacances scolaires + clubs d'activités toute l'année.
- CLAS (CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ) : en période scolaire, mercredi après-midi.

Pour toute information complémentaire sur les activités et les tarifs, contacter :

courriel : mjcodos.accueil@gmail.com

/

tél. : 09 67 61 07 42



Un groupe de la MJC et leurs accompagnateurs se proposent d'organiser une « **CHASSE AU TRESOR** » à **SAINT-MARTIN** le vendredi après-midi **16 juillet 2021.**

Ils invitent tous les jeunes de la commune de 9 à 17 ans à venir les rejoindre

à 14 h 30 au parking de la salle des fêtes

Du côté des habitants



Élections 2021

La salle des fêtes transformée en double bureau de vote en raison des contraintes sanitaires



Résultats des élections départementales :

Le binôme QUERTAIMONT/SEGNERE l'emporte sur le canton du moyen Adour avec 1 voix d'avance sur le binôme LOUBRADOU/LOUPRET.

Résultats des élections régionales :

Abstention : 61,52%

Liste conduite par	% exprimés	Nb sièges
Mme Carole DELGA	57,78%	109
M. Jean-Paul GARRAUD	24,00%	28
M. Aurélien PRADIE	18,22%	21

Pour recevoir le Saint-Martininfos seulement en pdf,
écrivez à smartincommunication@gmail.com

Le site du village sur
<https://mairie-saintmartin.com>

Du côté des habitants

MY CITY POCKET

VOTRE MAIRIE PLUS PROCHE DE VOUS !

Restez en contact avec votre mairie en téléchargeant l'application MyCityPocket. C'est GRATUIT !

Disponible sur Google play / Disponible sur App Store



Le message d'accueil

- Téléchargez gratuitement l'application MY CITY POCKET sur Google Play ou App Store
- Remplissez la page de configuration : pour trouver rapidement la commune, tapez « Saint-Martin (65) » dans le champ « Search »
 - activez (ou pas) la lecture audio des messages, (mode conseillé si vous avez des problèmes de vue)
- choisissez la couleur d'affichage du contour du panneau ;
- pensez à activer les notifications.

Astuce :
appuyez si besoin sur le texte en bleu du message pour ouvrir le lien



😞 Mauvaise nouvelle pour les habituées et les habitués de ses coups de brosse et de sa bonne humeur : depuis mi-juin, clap de fin pour la « ballade des ciseaux » de Florence Vignau, qui venait sur la commune depuis le printemps 2017 ! Tout le monde connaissait son camion de toutes les couleurs.

😊 Bonne nouvelle : vous pourrez continuer à être bien coiffées et coiffés (mais plus au pas de la porte... ou presque !) car elle continue son activité dans un salon de coiffure fixe à Tarbes. Vous pourrez désormais la retrouver du côté de la promenade du Pradeau, si vous le souhaitez. Une bonne occasion pour covoyer !

INTERNET - FIBRE

208 lignes sont actuellement en cours de déploiement sur la commune. L'ensemble sera déployé en 2021, comme prévu.

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

lundi et vendredi 17h-18h30
Tél.: 05 62 45 98 73